

GE_GERICHTE A/259/2022 vom 24. Juni 2022

GE Cour de justice, 2022-06-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_259_2022

FR: GE_GERICHTE A/259/2022 du 24 juin 2022

IT: GE_GERICHTE A/259/2022 del 24 giugno 2022

Erwägungen

E. 22

juillet 2022 à M. B_____ pour présenter ses observations sur le litige ; réserve le sort des frais de la procédure jusqu'à droit jugé au fond ; dit que conformément aux art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110), la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification par-devant le Tribunal fédéral, par la voie du recours en matière de droit public ; le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. La présente décision et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être jointes à l'envoi ; communique la présente décision à Madame A_____, à l'office cantonal de la population et des migrations ainsi qu'à Me Mirolub Voutov, avocat de Monsieur B_____.
Au nom de la chambre administrative : la greffière : Sylvie Cardinaux la juge déléguée : Eleanor McGregor Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties.
Genève, le la greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.